

Édito

par Abdellatif Keddad

Dans notre pays, 70% de la population vit sur une bande littorale qui ne représente que 5 % du territoire. Cela entraîne des changements environnementaux qui impactent la santé avec les rejets liés aux activités humaines. Il faut savoir que nous produisons en moyenne 0,5 kg/hab/j de déchets urbains avec une quantité annuelle de 5,2 millions de tonnes par année. Parmi ces déchets, ceux dits spéciaux comme les déchets liés aux activités de soin qui représentent 125.000 t/an dont 33.000 t sont considérés comme toxiques et 22.000 t comme infectieux. Ajoutons à cela les pollutions industrielles, les variations climatiques et économiques qui induisent des dégradations de l'environnement aux effets néfastes sur la santé. C'est dans ce contexte que l'Algérie a élaboré un plan national environnement 2017-2035, qui suit 14 objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies. Ce plan sur le long terme, permet aux pharmaciens de mieux situer les enjeux de santé publique et ainsi, en leur qualité de partie prenante non gouvernementale, jouer un rôle important dans l'éducation et la sensibilisation du public.

Média du 1er Groupement de Pharmaciens

Mai 2022

N° 057

Aid 2022,

Vœux de Yassine Leghrib PCA Pharma Invest spa



Chères consœurs,
chers confrères,
A l'occasion de l'achèvement du mois sacré de Ramadan, qui fait place à l'Aid El Fitr,
permettez-moi de vous présenter au nom des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'au nom du personnel du groupement, Pharma Invest spa, tous mes vœux.

تقبل الله منا ومنكم صالح
الاعمال ان شاء الله

Loi santé 2018 et 'services liés à la santé'

Le cadre juridique pour une rémunération des actes du pharmacien

Le ministère de la santé a lancé une consultation avec les organisations professionnelles, en vue d'élaborer les textes d'application de la loi 18-11 relative à la santé. Les sujets à aborder pour l'officine, sont nombreux et vont de l'organisation de la pharmacie d'officine au pharmacien assistant en passant par les services liés à la santé. C'est l'article 179 qui précise que "le pharmacien assure des services liés à la santé", un nouveau concept qui nécessite des précisions. Le texte d'application, sera basé sur le décret exécutif 05-257 du 20 juillet 2005 portant sur les modalités d'établissement de la nomenclature générale et de la tarification des actes professionnels des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens - dentistes et des auxiliaires médicaux ([lien JORADP](#)) que l'on appelle aussi NGAP. L'arrêté à élaborer pourra porter le titre de "modalités de réalisation et d'organisation des services liés à la santé". Il comportera dans son premier article, une définition du concept que l'on peut formuler ainsi: article 1, "on entend par services liés à la santé tels

que fixés dans l'article 179 de la loi santé 2018, l'ensemble des actes professionnels prévus dans le décret exécutif n°05-257 que peut réaliser le pharmacien en dehors des opérations commerciales. Dans le cas de la pharmacie, ils sont appelés actes pharmaceutiques. Les soins pharmaceutiques intègrent ces services". L'article suivant reprendra en référence au décret 05-257, la commission de la nomenclature ainsi: Art 2, "La liste des actes professionnels réalisés par les pharmaciens, appelés actes pharmaceutiques, est fixée par la commission de la nomenclature installée auprès du ministère de la santé". Sur cette base, l'article suivant pourra aborder la commission de la tarification en ces termes: Art 3, "Les actes pharmaceutiques sont cotés par la commission de la nomenclature en vue de leur tarification par la commission de la tarification des actes professionnels, installée auprès du ministre chargé de la sécurité sociale". Les conditions de réalisation des actes pharmaceutiques seront définies dans l'art 4,

(Suite page 2)

Au sommaire

- ◆ Vœux de Yassine Leghrib à l'occasion de l'Aid El Fitr
- ◆ Services liés à la santé et cadre juridique pour une rémunération des actes des pharmaciens
- ◆ Application VigimedZ pour aider les officinaux dans les déclarations d'EI
- ◆ Portrait de pharmacien, Otmane HADDADI 'avec plusieurs gouttes d'eau on fait un océan'
- ◆ Retraite des pharmaciens

Pharmacovigilance: signaler même les échecs thérapeutiques L'application VigimedZ pour aider les pharmaciens à déclarer

Le centre National de Pharmacovigilance, vient de mettre en place une application mobile du nom de VigimedZ. Elle est destinée au professionnels de santé et aux patients. Elle vise à notifier les effets indésirables (EI) que vous identifiez au cours de votre pratique pharmaceutique et qui concernent l'ensemble des produits commercialisés en officine à savoir: les médicaments, les vaccins, les plantes médicinales, les dispositifs médicaux, les produits cosmétiques et les réactifs de laboratoire. Après avoir téléchargé l'application sur votre smartphone, vous devrez vous inscrire en remplissant un formulaire classique (Nom, prénom, profession, adresse, tél, mail), vous ajouterez un identifiant ainsi qu'un mot de passe pour accéder aux différentes fiches de déclarations, en fonction du type de produits de santé concernés. Les déclarations sont confidentielles et les informations sur le patient comme le nom, peuvent ne pas être ins-



الأمن الدوائي مهمة الكل، يتوجب علينا اليقظة وعدم التردد لإبلاغ طبيبنا

crits entièrement. Les 3 premières lettres du nom suffisent. Pour rappel, tout effet secondaire suspecté doit faire l'objet d'un signalement, même les échecs thérapeutiques (médicament inefficace), doivent selon le CNPM, faire l'objet d'une déclaration.

Que faut-il déclarer?

Un effet indésirable est une réaction nocive non voulue suite à une utilisation conforme du produit.

Un effet indésirable grave, peut être mortel ou susceptible de mettre la vie en danger. Un effet indésirable inattendu est un effet dont la nature, la sévérité, ou l'évolution ne correspondent pas aux informations réglementaires sur le médicament. Le CNPM rappelle qu'il faut rester vigilants car la sécurité des médicaments est l'affaire de tous.

L'application, d'une taille de 22M, est disponible pour Android 5.0 et plus sur Play Store.

Loi santé 2018 et 'services liés à la santé'

Un cadre juridique pour une rémunération des actes du pharmacien

"Pour prétendre à une rémunération pour la réalisation des actes de la nomenclature, une formation validée par le ministère chargé de la santé qui en arrêtera le programme, devra avoir été suivie."

En pratique, on peut dire que le premier service lié à la santé ou acte pharmaceutique introduit par le ministère de la santé, est la vaccination anti covid, pour laquelle une formation initiée par ce département avait été mise en place. Elle peut s'élargir dans un second temps à la vaccination anti grippale puis au calendrier vaccinal. Par la suite, un second acte pharmaceutique fut introduit par le ministère avec la réalisation des tests antigé-

niques en officine.

L'Amélioration de la qualité des soins et des pratiques en matière de santé publique, reste une priorité des pouvoirs publics. Le nouveau modèle économique de l'officine introduit avec les services rémunérés, permet une rémunération non liée au prix et à la quantité de médicaments remis. Les études ont montré que ce système encourage la qualité des conseils et garanti la sécurité des patients tout en réduisant la fausse incitation financière à remettre les médicaments les plus chers (réduction de l'effet inflationniste).

La liste des actes pharmaceutiques est longue et riche. Elle n'est pas exhaustive et peut s'adapter aux besoins de la population. En voici quelques éléments:

- **Vaccination anti covid**, 1er acte professionnel autorisé en officine.
- **Vaccination antigrippale** (rémunérée 4,50 à 6,30 euros / personne)
- **Calendrier vaccinal** élargi à l'ensemble des vaccins obligatoires.
- **Les urgences en officine** (plaies, brûlures, allergie, secourisme, etc.)
- **Réalisation des tests anti géniques**, 2ème acte professionnel autorisé.
- les **TROD** (tests rapides d'orientation diagnostique) pour les pathologies infectieuses: angine à streptocoque, grippe et VIH, ([lien](#))
- **Les tests de dépistage du cancer colorectal** CCR: 6500 nouveaux cas sont détectés chaque année en Algérie.
- **Dosage des médicaments**: pour le Suivi Thérapeutique des Médicaments (STM ou [TDM](#)). Il repose sur la mesure de la concentration sanguine du médicament administré à un patient, dans le but d'adapter individuellement la posologie en cas de nécessité (utile pour les médicaments à faible index thérapeutique).
- **Validation de la pharmacothérapie** (validation de la prescription, vérification de la conformité aux conférences de consensus thérapeutique, ou de la sécurité sociale)
- **Identification des interactions médicamenteuses**, on a retrouvé 0,45% de prescriptions contenant au moins 1 contre-indications en [Algérie](#). C'est un rappel des conditions de prise, de bon usage et de risque liés aux médicaments.
- **Rédaction de l'opinion pharmaceutique** à destination des prescripteurs,

en cas d'anomalie détectée sur l'ordonnance.

- **Préparation de la dose à administrer—PDA** (semainier), très utile pour aider les personnes âgées à bien prendre leurs médicaments.
- **Education thérapeutique** qui figure dans la loi santé 2018 (art 179)
- **Entretiens pharmaceutiques** (pour les médicaments nécessitant une surveillance renforcée (à marge thérapeutique étroite): pour les AVK en raison du risque hémorragique ou thrombotique élevé (chaque année 17 300 hospitalisations et 4 000 décès sont dus à la iatrogénie liée à la consommation des AVK en France ([lien thèse](#)). C'est la 1ère cause de iatrogénie. Exemple avec les entretiens pharmaceutiques pour les patients asthmatiques (c'est la 1ère maladie chronique en Algérie chez les enfants): il s'agit d'assurer une bonne observance du traitement et sa bonne administration à long terme. Le dispositif concerne les patients malades chroniques sous produits inhalés (corticothérapie). Les entretiens sont rémunérés par un forfait de 50 euros/patient la 1ère année, puis 30 euros les années suivantes.
- **Evaluation de l'observance** et de la tolérance du traitement via un processus formalisé

Les TIC offrent également pour les officines des opportunités très bénéfiques pour les patients, on retrouve:

- **La Télésurveillance**: permet à un professionnel de santé d'interpréter à distance les données recueillies sur le lieu de vie du patient
- **La Téléconsultation** au sein de l'officine: accompagnée par un professionnel de santé éloigné et inaccessible en pratique normale.

**Portrait de pharmacien,
Otman Haddadi, « Avec plusieurs gouttes d'eau, on fait un océan »**

Modèle idéal de la pharmacie

Du haut de ses 74 ans, Otman Haddadi est un nostalgique de la pharmacie qu'il a connue durant sa jeunesse. Il préfère rester le plus proche de ce modèle, au point qu'il n'a pas informatisé la gestion de son officine. Il a dédié l'outil informatique par nécessité, au conventionnement avec les caisses de sécurité sociale dans le cadre du système Chifa. Il a formé son équipe officinale, et son plus ancien collaborateur qui l'accompagne depuis plus de 20 années est en charge des questions administratives. Les membres qui l'ont quitté pour des raisons familiales, qui lui sont reconnaissants et qui témoignent de la qualité des relations professionnelles entretenues par Otman Haddadi, n'ont jamais rejoint une autre officine. La nouvelle loi santé 2018 qui introduit les services liés à la santé que peut réaliser le pharmacien, offre une opportunité intéressante et peut être une issue de secours pour l'officine. La concurrence sera alors basée sur la qualité des services.

Une jeunesse riche en sports et stages en officine

Né dans une famille où prévalait le respect autant des parents que des aînés dans la plus grande pudeur, Otman Haddadi fut élève au Lycée Emir Abdelkader d'Alger où il obtient son bac en 1967. L'année suivante, il s'inscrit à la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger, sur les traces de sa sœur et de son beau frère, tous deux pharmaciens officinaux dans le quartier du Palais du Gouvernement. Ce fut une véritable aubaine pour ce jeune étudiant, qui profitera tout au long de son cursus, de ce terrain de stage et d'un encadrement exceptionnel. Cela lui a été très profitable, au point où il anticipait souvent les réponses aux questions posées par les enseignants, assez surpris d'ailleurs par les connaissances pharmaceutiques de ce jeune étudiant.

Il garde de ce passage de jeune stagiaire, l'image de cette pharmacie qu'il rêvait de pratiquer, avec ses règles de déontologie et de confraternité, le respect et les exigences de qualité techniques et humaines de prise en charge des patients. En plus de la dispensation, il était plongé dans le monde des préparations qui occupaient une place importante dans ses premiers contacts avec l'exercice pharmaceutique et qui donnaient



cette odeur caractéristique à la pharmacie lorsqu'on y entrait, qui depuis a disparu.

Parmi ses camarades de promotion, on retrouve Ahmed Benfares et Rachid Ghebbi.

Un champion d'Algérie d'aviron

Ce grand jeune homme pratiquait l'aviron avec le professeur Othmane Damerdjji un nom illustre autant de la chimie algérienne que de la guerre de libération nationale où il fut un homme grenouille moudjahid aux missions casse-cou. En 1956, en pleine guerre, formé par l'ALN à la plongée sous-marine, il fut chargé d'attaquer la flotte ennemie basée à Mers El kebir, Toulon et Brest et de déminer le port d'Alexandrie en Egypte. Il forma durant un demi siècle à Bab Ezzouar, de nombreuses générations de médecins et de pharmaciens. Otmane Haddadi avec son club d'Alger à l'intérieur de l'Amirauté, fut champion d'Algérie d'aviron au début des années 70 et sélectionné dans l'équipe nationale. Ce grand étudiant, qui su allier les études et le sport, pratiqua également le basketball et le handball.

De l'université d'Alger à celle de Montpellier

Diplômé pharmacien en 1972, il part faire son service national au cours duquel il sera affecté au niveau de l'hôpital militaire de Maillot à Alger dans le laboratoire d'analyses. Après son service, il rejoint la PCA (Pharmacie Centrale d'Algérie) de Chalons (Alger) en qualité de chef de division pour approvisionner les pharmacies du pays.

Peu de temps après, il obtiendra une bourse d'étude et se rendra à l'Institut Européen des Sciences Pharmaceutiques Industrielles de Montpellier, un établissement coté sur le marché du travail, et dans lequel les promotions sortantes, forment une ressource humaine précieuse pour l'industrie pharmaceutique européenne. Nombreux sont ses amis algériens qui ont été séduits par les offres d'emploi proposées et sont restés en Europe. Otman Haddadi ne cédera pas à la tentation et reviendra en Algérie, autant pour rester aux côtés de ses parents qui avaient besoin de lui que par patriotisme.

Ses fonctions au sein de l'entreprise publique

A son retour il rejoindra le laboratoire de recherche et développement galénique de Sidal où il développera des formules pour

(Suite page 4)

Les membres du Conseil d'Administration

Yassine LEGHRIB, PCA

Mehdi CHEHILI, DG PID

Hichem ZOUAK, DG PIP

Fodil Mekidèche,

Mohamed SOUAKRI,

Samir ATTIA,

Abdelmoumene
MAATALAH,

Abdelhakim MATALLAH,

Rabie ZIAR,

Leila KHENNOUF

Nabil Trabelsi, au cours des années 50



<http://pharmainvest.dz/>

Le Bulletin du Pharmacien
Média du 1er groupement de
pharmaciens

Abdellatif Keddad

Rédacteur en chef

Pharma Invest spa

Société au capital social de

1 703 852 880 DA

Siège social

Cité Houari Boumediène - El-Eulma

Algeria

Téléphone : +213 36 76 12 16

Fax : +213 36 76 12 19

www.pharmainvest.dz

Messagerie : contact@pharmainvest.dz

Le texte ([lien JORADP](#)) qui est une modification du [décret 15-289](#) du 14 novembre 2015, introduit dans son article 3, la notion de taux d'incapacité de 100% pour les non-salariés. Les modalités d'octroi de l'assurance invalidité, précisent qu'il ne faut pas avoir atteint l'âge ouvrant droit à une pension de retraite, avoir cessé toute activité durant au moins 3 mois suivant la date du constat médical de l'accident ou de l'affection. Le montant annuel de cette pension équivalent à 80% de la moyenne des assiettes des dix meilleures années de cotisation. On y trouve aussi dans l'article 8, les modalités d'octroi aux ayants droits, du capital décès. Une autre nouveauté porte sur l'exigibilité de la cotisation dans l'article 15. Il est précisé que la cotisation est exigible à compter du

1er janvier et doit être payée avant le 1er juillet. Pour les nouveaux pharmaciens, une attestation d'affiliation et de mise à jour doit être remise à la direction de la santé dans les 10 jours qui suivent le début de l'activité, à défaut, la DSP procède à la suspension de l'agrément. Si auparavant, un calendrier de paiement pouvait être accordé pour les professions libérales relevant de certaines branches, désormais, ce calendrier peut être accordé pour toute personne connaissant des difficultés financières (art 16 et 17), qui deviennent des personnes débitrices. L'article 22 ajoute que les personnes débitrices ainsi que leurs ayants droit, peuvent bénéficier des prestations de sécurité sociale, sous réserve du respect du calendrier de paiement.

Portrait de pharmacien

Otman HADDADI « Avec plusieurs gouttes d'eau, on fait un océan »

(Suite de la page 3)

la gamme du laboratoire national et participa à la formation de nombreux stagiaires qu'il encadra en véritable pédagogue. Il a réalisé des travaux scientifiques sur la compression directe des comprimés qui ont fait l'objet de communications et de publications. Le perfectionnement de ses connaissances le conduira à nouveau à Montpellier, grâce à une bourse pour y préparer un doctorat en pharmacie industrielle. Dans cette université, il fit la connaissance de Rachid Ghebbi, l'expert qui deviendra son ami et avec lequel il a gardé de bonnes relations. Peu de temps après, faute de suspension de bourse pour des raisons occultes, il rédigea un sévère courrier à son responsable et sera contraint de revenir en Algérie. Il occupera successivement les fonctions de directeur technique à El Harrach puis à Biotic et enfin de directeur de l'unité où les officinaux du pays s'approvisionnaient régulièrement. Il garde un bon souvenir de cette période au cours de laquelle il exerça un métier qui le passionnait au point où, chose assez exceptionnelle, il se rendait sur son lieu de travail dès cinq heures du matin. Il était très proche et respectueux de ses équipes auxquelles il était attentif, mais suite à un accrochage avec son directeur général, un économiste qui lui est apparu pas au fait du médicament, il démissionna. Un parcours où il exerça de nombreux métiers de la pharmacie allant de l'hospitalier, au laboratoire, à la distribution, au développement, à la production et fera un passage au niveau du laboratoire de biologie de l'hôpital d'El Kettar, spécialisé dans les maladies infectieuses.

Après Sidal, reprise d'une officine

Quelques temps auparavant, Otman Haddadi avait subi une injustice de son supérieur hiérarchique, et par mesure de précaution, déposa auprès de la direction de la santé, une demande d'installation en officine. Après avoir quitté l'entreprise, il resta sans emploi durant une année, à l'issue de laquelle il reprit une officine à Bab El Oued

en 1984, lieu qu'il occupe à ce jour. En 2001, lors des inondations de Bab El Oued, sa pharmacie avait disparu sous les eaux, il avait tout perdu et fut ruiné. A ce moment il regretta et fut touché par l'absence de solidarité de ses confrères. Il se releva très difficilement de cette catastrophe qui le marquera à jamais.

Etat des lieux de l'officine: un constat amer

Le problème des ruptures le préoccupe sérieusement. Il estime qu'elles sont dues à une programmation défaillante des besoins et l'absence d'exploitation de données. A cela s'ajoute une politique pharmaceutique inexistante, celle qui permet d'anticiper les besoins. « La confraternité doit rester le pivot central de l'activité pharmaceutique si l'on souhaite offrir un réel service de santé publique ». Cet esprit qui existait lorsqu'il était jeune stagiaire et où les patients disaient "bonjour docteur", a malheureusement disparu au profit d'enjeux mercantiles où la concurrence y a trouvé un riche terrain. La perte des valeurs humaines a fortement impacté l'exercice de la pharmacie comme les autres secteurs d'activité. "A notre époque, nous avons été formés sur les bancs de l'université, avec un état d'esprit de santé publique". Le modèle économique de l'officine, d'où le pharmacien puise ses revenus, basé uniquement sur des opérations commerciales, est en partie à l'origine de ce problème. Le constat est amer, certes.

Avec plusieurs gouttes d'eau on fait un océan

Otman Haddadi aime son pays et ajoute malgré le contexte difficile, l'existence de pharmaciens mus par la volonté de développer leur profession. "Ce sont des gouttes d'eau, avec plusieurs gouttes d'eau, on peut faire un océan". Nous avons une jeunesse extraordinaire, pleine d'énergie, un pays avec de nombreuses richesses où l'on trouve une multitude de reliefs et climats, bien plus avantageux que la Japon qui a su devenir une puissance mondiale. Son sourire constant traduit un optimisme continu.